



LAPALUD

ARRÊTÉ N° MA-ARE-2024-145
du 04/06/2024

**portant des mesures temporaires de circulation et de
stationnement
Rue des Orfèvres
pour livraison béton
Du 10 juin 2024 au 11 juin 2024**

Le Maire de LAPALUD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du Maire ;

Vu l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 2^{ème} classe ;

Vu le Code de la Route,

Vu la demande formulée le 04 juin 2024 par Mme FLASQUIN Marie pour livraison béton au 8 Rue des Orfèvres à LAPALUD,

Considérant que pour permettre cette livraison, il est nécessaire par mesure de sécurité, de prendre des dispositions particulières,

ARRÊTE

Article 1 : La circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés du 10 juin 2024 au 11 juin 2024 de 08 h 00 à 18 h 00.

Article 2 : La place de stationnement en face le n°15, le long des garages individuels est interdite au stationnement afin de faciliter l'accès à la livraison par un camion toupie.

La société Drôme Béton est autorisée avec un camion supérieur à 3.5 T à emprunter la Rue des Orfèvres pour accéder au 08 Rue des Orfèvres.

Prévenir les riverains en amont.

Article 3 : Les panneaux de signalisation seront apposés par Mme FLASQUIN Marie qui sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de signalisation.

Article 4 : Monsieur le Maire de LAPALUD, La Police Municipale de LAPALUD, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOLLENE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire, M. **LAUGERE**





Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

MAIRIE DE LAPALUD
COURRIER ARRIVÉ
- 4 JUN 2024

cerfa
N° 14024*01

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : FIASQUIN Prénom : Marie
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : 8 Extension : Nom de la voie : rue des orfévres
Code postal 84840 Localité : LAPALUD Pays : FRANCE
Téléphone 0617073309 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : [][][][]
Courriel : marieetony @ live.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal [][][][][][] Localité : Pays :
Téléphone [][][][][][][][][][][][] Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : [][][][]
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Rue des orfévres
Code postal 84840 Localité : LAPALUD

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Besoin de bloquer la place dans la rue des orfévres au niveau du n°12, pour laisser passer un camion pompier.
Date prévue de début des travaux : 10 06 2024 Durée des travaux (en jours calendaires) : 002

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 002 Date de début de réglementation 10 06 2024
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue [][][]
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) [][][]

Interdiction de :

Circuler
Véhicules légers
poids lourds

Stationner
véhicules légers
poids lourds

Dépasser
véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité
Nom : FLASQUIN Prénom : Marie
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : 8 Extension : Nom de la voie : rue des arfenres
Code postal 84840 Localité : LAPACUD Pays : FRANCE
Téléphone 06 17 07 33 09 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : marieetlony@live.fr

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 04 06 2024

Nom : FLASQUIN Prénom : Marie Qualité : demandeur